Envoyé en préfecture le 23/07/2022
Reçu en préfecture le 23/07/2022
Affiché le 27/07/2022
ID : 029-212900773-20220719-602_EMPRUNT-DE

| | |
|---|---|
| *Date de mise en ligne* | 27/07/2022 |

Guissény Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/22-0602

Date d'envoi de la convocation : **12 juillet 2022**

Nombre de membres en exercice = 18
Présents = 16
Votants = 18

## RÉUNION DU 19 JUILLET 2022

**Emprunt**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf-juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Communale, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Christine DOISNEAU, Christelle ELIES, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRÈS, Jean-Claude LE BIDEL, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Marie-Michelle LORGERE, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT et, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Jean Louis BONDU donnant pouvoir à Valérie NIVEZ, Renée GALL donnant pouvoir à Laurence GUERINET.
Le quorum est atteint.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Valérie NIVEZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Elle est assistée dans cette fonction par Aurore KLEIN-CONIS, Directrice Générale des Services.

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil municipal a voté au budget primitif une avance de 384 600.19 € au budget du Lotissement du Noguel pour financer les travaux de viabilisation (ensemble des travaux à réaliser sur un terrain à bâtir pour permettre la construction d'un bâtiment. Elle consiste essentiellement au raccordement du terrain aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie et d'assainissement et bien sûr la voirie). Afin de ne pas diminuer les capacités d'investissement sur le budget principal, le maire propose le recours à l'emprunt pour financer cette avance.
Plusieurs banques ont été contactées. En raison de la conjoncture et du taux d'usure, les banques se montrent frileuses. Le Crédit Agricole nous consent cependant un prêt sur une durée de 10 ans maximum.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, 18 voix « pour »:

Article 1 : Autorise Monsieur le maire à recourir à l'emprunt pour le financement du selon les caractéristiques suivantes :

Montant : **340 000 €**
Durée : **10 ans**
Type de prêt : **Prêt à taux fixe**
Périodicité des échéances : **Trimestrielle**
Taux d'intérêt fixe : **1.75 %**
Amortissement : **constant**
Frais de dossier : **340.00 €**

Envoyé en préfecture le 23/07/2022
Reçu en préfecture le 23/07/2022
Affiché le 27/07/2022
ID : 029-212900773-20220719-602_EMPRUNT-DE

Article 2 : Autorise Monsieur le maire à signer avec le Crédit Agricole, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À Guissény, le 20 juillet 2022
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

Le secrétaire de séance
Valérie NIVEZ